



*Bureau des radiocommunications*

*(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)*

Lettre circulaire  
CR/242

Le 29 juillet 2005

## **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT\***

**Objet:** Formats de notification électronique des besoins de radiodiffusion numérique à utiliser pour l'élaboration d'un projet de plan en vue de la seconde session de la Conférence régionale des radiocommunications chargée de planifier le service de radiodiffusion numérique de Terre dans certaines parties des Régions 1 et 3, dans les bandes de fréquences 174-230 MHz et 470-862 MHz.

**Référence:** Résolutions de la première session de la Conférence régionale des radiocommunications chargée de planifier le service de radiodiffusion numérique de Terre dans certaines parties des Régions 1 et 3, dans les bandes de fréquences 174-230 MHz et 470-862 MHz - (CRR-04), Genève 2004.

Rapport de la première réunion et du Groupe de planification intersessions (GPI),  
Genève, 4-8 juillet 2005

A l'attention du Directeur général,

Madame, Monsieur,

1 En application des décisions prises à la première session de la CRR et exposées en détail dans le Chapitre 6 du Rapport annexé à la Résolution 1 de la première session de cette Conférence, le Bureau des radiocommunications a élaboré les formats de notification électronique des besoins de radiodiffusion numérique à utiliser pour le premier exercice de planification et l'élaboration d'un projet de plan en vue de la seconde session de la Conférence régionale des radiocommunications chargée de planifier le service de radiodiffusion numérique de Terre dans certaines parties des Régions 1 et 3, dans les bandes de fréquences 174-230 MHz et 470-862 MHz (CRR). Ces formats ont été décrits dans la Lettre circulaire CR/215 du 9 juillet 2004 et dans son Corrigendum 1 du 2 septembre 2004.

---

\* *La présente Lettre circulaire s'adresse essentiellement aux Etats Membres de la Région 1 (à l'exception de la Mongolie) et à la République islamique d'Iran. Elle est envoyée aux autres Etats Membres pour information uniquement.*

2 Conformément au calendrier reproduit dans l'Annexe 2 de la Résolution COM5/1, le premier exercice de planification a été réalisé avec les besoins soumis dans les formats décrits par les Etats Membres de la zone de planification. Les résultats de ce premier exercice de planification ont été présentés à la première réunion du Groupe de planification intersessions (GPI), ainsi que les hypothèses de travail adoptées par l'Equipe chargée de l'exercice de planification (PXT) en vue de la réalisation de cet exercice. Certaines d'entre elles portaient sur les éléments de données relatifs aux besoins de radiodiffusion numérique. Après avoir examiné les résultats du premier exercice de planification ainsi que les hypothèses de travail associées, le GPI a, dans la quasi-totalité des cas, confirmé ces hypothèses de travail, y compris celles relatives aux éléments de données. Il a en outre estimé qu'il faudrait peut-être préciser davantage les éléments de données relatifs à la coordination préalable en gardant à l'esprit les procédures connexes à suivre pour la soumission des déclarations administratives.

3 Pour ce qui est des formats de données, les conclusions du GPI sont résumées ci-après:

3.1 Le GPI a confirmé le point de vue de l'Equipe PXT selon lequel, pour les besoins correspondant à des assignations de radiodiffusion (voir les Tableaux 6.2-1 et 6.2-3 du Rapport de la CRR-04), l'élément de données «gabarit spectral» est essentiel et doit être indiqué comme étant obligatoire. Il a déjà été indiqué dans la Lettre circulaire CR/215 que ce champ était obligatoire mais certaines administrations ont émis des doutes concernant cette indication étant donné que, dans le Rapport de la CRR-04, ce champ apparaît comme facultatif.

3.2 Le GPI a pris note des difficultés posées par l'utilisation de l'élément «la coordination a été effectuée avec succès au préalable avec ...», qui apparaît dans tous les tableaux du Chapitre 6 du Rapport de la CRR-04, en particulier l'utilisation de cet élément avec le concept de déclarations administratives. Il a, par conséquent, décidé d'en limiter l'utilisation, dans le cadre de la CRR, à l'indication des résultats de la coordination préalable entre des besoins de radiodiffusion numérique et des assignations de télévision analogique ou des assignations d'autres services primaires d'autres administrations (voir la section 6 de l'Annexe 21 du rapport du GPI, Document IPG-1/51). Ce concept de déclarations administratives devrait donc être utilisé pour indiquer les résultats de la coordination préalable des besoins de radiodiffusion numérique vis-à-vis des besoins de radiodiffusion numérique d'autres administrations. Le GPI a en outre précisé ce qui suit:

- Cet élément de données sera pris en considération dans le processus de planification si, et uniquement si, le besoin de radiodiffusion numérique considéré est rattaché à un canal ou un bloc de fréquences spécifique. Il n'en sera pas tenu compte si le besoin de radiodiffusion numérique est rattaché à plus d'un canal de télévision ou plus d'un bloc de fréquences spécifique.
- Pour éviter toute confusion, cet élément de données sera subdivisé en deux éléments distincts selon que la coordination du besoin de radiodiffusion numérique considéré a été effectuée avec succès vis-à-vis des assignations de télévision analogique d'autres administrations ou vis-à-vis des assignations d'autres services primaires d'autres administrations.
- Pour indiquer la compatibilité interne (c'est-à-dire la compatibilité entre un besoin de radiodiffusion numérique donné d'une administration et ses propres assignations de télévision analogique et/ou d'autres services primaires), on utilisera un nouvel élément de données. Toutefois, pour indiquer la compatibilité entre un besoin de radiodiffusion numérique donné d'une administration et ses propres besoins de radiodiffusion numérique, l'administration doit utiliser le concept de déclarations administratives.

3.3 Le GPI a recommandé aux administrations d'utiliser principalement le concept de déclarations administratives pour déclarer la compatibilité de besoins particuliers et ce, dans tous les cas (compatibilité entre besoins de radiodiffusion numérique, compatibilité entre besoins de radiodiffusion numérique et assignations de télévision analogique ou des assignations d'autres services primaires), c'est-à-dire, y compris dans les cas couverts par le concept de coordination préalable effectuée avec succès. Les modalités de mise en oeuvre du concept de déclarations administratives proposées par le GPI sont actuellement à l'étude au sein du Bureau et des informations détaillées concernant l'utilisation de ce concept en vue de l'élaboration du projet de plan seront fournies en temps utile.

4 Compte tenu de ce qui précède, le Bureau a regroupé les indications relatives aux formats de notification électronique des besoins de radiodiffusion numérique à utiliser pour l'élaboration d'un projet de plan ainsi que les instructions pertinentes dans les Annexes jointes. Les logiciels de saisie et de validation des données ont été adaptés en conséquence (voir la Lettre circulaire CR/241 du 29 juillet 2005).

5 Le Bureau reste à la disposition de votre Administration pour toute précision dont elle pourrait avoir besoin en ce qui concerne les sujets traités dans la présente Lettre circulaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

V. Timofeev  
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexes: 7**

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Comité de règlement des radiocommunications

## Annexe 1

### Description générale du format de notification électronique

#### 1 Structure générale du fichier

Les fichiers de type séquentiel sont basés sur des enregistrements; leur présentation est conforme à la présentation générale d'un fichier SGML (*standard generalized markup language*) qui utilise un système d'étiquetage. Toutefois, pour simplifier la conception des fiches de notification électroniques, le format prévu pour ces fiches n'utilise ni les définitions de type de document SGML ni le système d'étiquetage de chaque élément de données.

Un fichier se compose d'au moins trois sections. La première est la section HEAD. La dernière est la section TAIL. Entre les deux il y a autant de sections - appelées NOTICE - qu'il y a de fiches de notification. Chaque section contient une ou plusieurs clés, une valeur spécifiée (sous forme d'une chaîne de texte) étant associée à chaque clé. Chaque section peut également être subdivisée en sous-sections; à l'heure actuelle, seule la section NOTICE peut l'être.

Dans chaque section le début est défini par une étiquette de début et la fin par une étiquette de fin. L'étiquette de début a le format <section\_name>, et l'étiquette de fin le format </section\_name>, comme dans le langage SGML.

Comme indiqué plus haut, une section peut éventuellement être subdivisée en sous-sections. Les sous-sections sont elles aussi définies à l'aide d'étiquettes de début et d'étiquettes de fin, avec les formats <sub-section\_name> et </sub-section\_name>.

Les clés d'une section ou d'une sous-section sont spécifiées entre l'étiquette de début et l'étiquette de fin. Les étiquettes de début et les étiquettes de fin sont obligatoires.

Les sous-sections sont regroupées à la fin de la section.

Chaque valeur d'une section ou d'une sous-section est précédée d'une clé, comme dans l'exemple ci-dessous:

```
t_action = ADD
```

Chaque clé d'une section ou d'une sous-section est unique, sauf pour des clés spécifiques: il s'agit des clés rrc\_contour\_id et t\_remarks dans la section <NOTICE> et de la clé t\_adm dans les sous-sections <COORD\_A> et <COORD\_O>.

Le schéma général - pour un fichier unique comportant plusieurs fiches - est le suivant:

```
<HEAD>
clé1=chaîne
clé2=chaîne
.....
</HEAD>

<NOTICE>
clé1=chaîne
clé2=chaîne
.....
</NOTICE>
<NOTICE>
clé1=chaîne
clé2=chaîne
```

```
.....  
</NOTICE>  
  
<NOTICE>  
clé1=chaîne  
clé2=chaîne  
  
.....  
</NOTICE>  
  
.....  
<TAIL>  
clé1=chaîne  
</TAIL>
```

Les lignes des fichiers sont de longueur variable. Chaque ligne d'un fichier se termine par CR/LF (retour chariot/changement de ligne), ou CR (retour chariot) ou LF (changement de ligne).

Le jeu de caractères codés ISO 8859-1 (alphabet latin-1) doit être utilisé dans l'ensemble du fichier. Seuls les caractères imprimables peuvent être utilisés (plus retour chariot et changement de ligne).

La section HEAD doit être la première du fichier et la section TAIL la dernière. Les sections NOTICE peuvent figurer dans n'importe quel ordre entre les sections HEAD et TAIL. Le nom de la section peut être en majuscules, en minuscules ou en majuscules et minuscules. Aucun espace (par exemple des blancs) *ne* doit figurer avant ou dans une étiquette de début ou une étiquette de fin.

L'ordre des clés d'une section ou d'une sous-section n'a pas d'importance; à l'intérieur de la section ou de la sous-section, les clés sont repérées par un nom et non par une position. Le nom de la clé peut être en majuscules, en minuscules ou en majuscules et minuscules. Aucun espace (par exemple des blancs) *ne* doit figurer avant ou dans un nom de clé.

Chaque clé, composée de caractères alphanumériques, doit être unique dans sa section. Chaque clé est suivie du symbole = puis de la valeur qui lui est associée. Il peut y avoir soit zéro soit plusieurs espaces entre la clé et le signe égal et entre le signe égal et la valeur correspondant à la clé. Le premier caractère qui n'est pas un espace après le signe égal sera le premier caractère de la valeur correspondant à la clé; en d'autres termes, le premier caractère d'un champ ne sera jamais un espace. Les espaces sont toutefois autorisés à l'intérieur de la valeur associée à la clé. (Par exemple, le nom de l'emplacement de l'antenne d'émission peut être constitué de plusieurs mots, séparés par des espaces).

Chaque chaîne associée à une clé est une chaîne de texte non délimitée; il n'y a ni guillemets ni autres séparateurs.

Il est demandé aux administrations de respecter strictement ce format pour éviter les erreurs.

## 2 Structure des données numériques et des autres données

La longueur de chaque chaîne doit être inférieure ou égale à la longueur autorisée dans la fiche de notification papier correspondante.

Si la chaîne contient des données numériques (par exemple, une puissance):

- aucun espace (par exemple, des blancs) ne doit figurer à l'intérieur de la chaîne;
- le séparateur décimal, s'il est utilisé, est le POINT (et non la virgule, par exemple);
- il ne doit pas y avoir de séparateur de milliers dans la chaîne; la valeur dix mille, par exemple, doit être représentée par **10000** et *non* 10,000 ou 10.000. De fait, 10.000 serait interprété comme étant dix et non dix mille;

- le signe, le cas échéant, doit être positionné au début de la chaîne. A l'exception des coordonnées géographiques, le signe plus est facultatif si la valeur est supérieure ou égale à zéro.

Chaque clé et sa valeur correspondante doivent être placées sur une ligne distincte qui doit se terminer par CR/LF, CR ou FL, comme indiqué plus haut.

Dans chaque section, les clés correspondent chacune au nom d'un élément de données notifié. La chaîne associée à la clé est la valeur de cet élément de données. Pour éviter toute incohérence avec le Dictionnaire de données de radiocommunication (RDD) actuellement élaboré par la Commission d'études 1 de l'UIT-R, tous les noms des éléments de données sont précédés d'un préfixe **t\_** pour ce qui est des éléments de données figurant déjà dans le système TerRaSys et d'un préfixe **rrc\_** pour ceux concernant les activités de planification de la CRR.

Les clés ne commençant *pas* par **t\_** ou **rrc\_** seront ignorées. Les administrations souhaitant envoyer le même fichier au Bureau et à des tiers peuvent donc utiliser des clés supplémentaires à d'autres fins sans interrompre le processus de traitement des fiches de notification électroniques. Toutes les clés inconnues commençant par **t** ou par **rrc\_** à l'intérieur d'une section seront étiquetées comme étant des erreurs à signaler à l'administration ayant soumis la fiche de notification; nous considérerons qu'il s'agit d'erreurs typographiques.

Dans les fiches de notification électroniques, les dates et heures doivent être indiquées à l'aide de la norme ISO 8601, c'est-à-dire que leur format doit être le format **aaaa-mm-jj** où:

**aaaa** est l'année (4 chiffres)

**mm** est le mois de 01 à 12

**jj** est le jour, de 01 à 31

Par exemple, le 6 juillet 2004 sera indiqué comme suit: 2004-07-06.

Les coordonnées géographiques comprennent la longitude et la latitude du site d'émission ou du site de réception.

Il est recommandé d'indiquer les secondes pour la longitude et la latitude.

La **longitude** doit être indiquée dans l'un des deux formats suivants, selon que les secondes sont spécifiées ou non:

±DDDMMSS

ou

±DDDMM

où

- La longitude Est est représentée par un signe plus obligatoire; la longitude Ouest est représentée par un signe moins.
- DDD désigne la partie degrés de la longitude, avec un ou deux zéros en tête si cette valeur est inférieure à 100.
- MM désigne la partie minutes de la longitude, avec un zéro en tête si cette valeur est inférieure à 10.
- SS désigne la partie secondes de la longitude, avec un zéro en tête si cette valeur est inférieure à 10.

Exemples:

-0750015

-07500

La **latitude** doit être indiquée dans l'un des deux formats suivants, selon que les secondes sont spécifiées ou non:

±DDMMSS ou

±DDMM

où:

- La latitude Nord est représentée par un signe plus obligatoire; la latitude Sud est représentée par un signe moins.
- DD désigne la partie degrés de la latitude, avec un zéro en tête, si cette valeur est inférieure à 10.
- MM désigne la partie minutes de la latitude, avec un zéro en tête, si cette valeur est inférieure à 10.
- SS désigne la partie secondes de la latitude, avec un zéro en tête, si cette valeur est inférieure à 10.

Exemples:

+401213

+4012

## Annexe 2

### DT1 - Format de notification électronique pour un besoin correspondant à une assignation de radiodiffusion télévisuelle numérique (DVB-T)

Fiche de notification DT1 <sup>1</sup>	M/O <sup>2</sup>	Observations
<HEAD>	M	Début de la section HEAD contenant les éléments de données généraux concernant toutes les fiches de notification.
t_char_set = ISO-8859-1	O	Jeu de caractères utilisés dans le fichier.
t_adm = SUI	M	Code à trois caractères pour le nom de l'administration soumettant la fiche de notification.
t_email_addr = mail@ofcom.ch	O	Adresse de courrier électronique.
</HEAD>	M	Fin de la section HEAD.
<NOTICE>	M	Début de la section NOTICE contenant les éléments des données relatifs à une fiche de notification.
t_notice_type = DT1	M	Le type de fiche de notification est une fiche de notification DT1 pour une assignation DVT-T.
t_fragment = RC06	M	Partie de la base de données à mettre à jour.
t_action = ADD	M	Mesure à prendre concernant la fiche de notification considérée (AJOUTER, MODIFIER ou SUPPRIMER).
t_adm_ref_id = SUI00001	M	Identificateur unique du besoin donné par l'administration.
t_trg_adm_ref_id =	(M)	Identificateur unique de la fiche de notification en cours de traitement à modifier ou à retirer.
t_ctry = SUI	M	Code à trois caractères pour le nom de la zone géographique où est située l'antenne d'émission.
t_site_name = GRUYERES	M	Nom de l'emplacement de la station d'émission.
t_long = +0070600	M	Longitude du site de l'antenne d'émission.
t_lat = +463500	M	Latitude du site de l'antenne d'émission.
t_site_alt = +500	M	Altitude du site (mètres au-dessus du niveau de la mer; signe suivi d'un nombre).
rrc_sys_var =	(M)	Variante du système de télévision numérique, y compris technique de modulation et taux de codage.

<sup>1</sup> Une description détaillée des éléments de données figure par ordre alphabétique dans l'Annexe 7. Les valeurs des éléments de données sont données à titre d'exemple uniquement.

<sup>2</sup> M = obligatoire, O = facultatif et (M) = obligatoire, sous conditions – dépend des données figurant dans un ou plusieurs champs associés.

***Les notes ci-dessus s'appliquent à tous les tableaux qui suivent.***

Fiche de notification DT1 <sup>1</sup>	M/O <sup>2</sup>	Observations
rrc_rx_mode =	(M)	Mode de réception.
rrc_nb_carr =	(M)	Nombre de porteuses (2k ou 8k).
rrc_guard_interval	(M)	Intervalle de garde.
rrc_ref_plan_cfg = RPC2	(M)	Configuration de planification de référence (RPC1, RPC2 ou RPC3).
t_erp_h_dbw = 30	(M)	Puissance apparente rayonnée maximale de la composante à polarisation horizontale (dBW).
t_erp_v_dbw =	(M)	Puissance apparente rayonnée maximale de la composante à polarisation verticale (dBW).
rrc_sfn_id =	(M)	Identificateur du réseau SFN.
rrc_sfn_tx_tim =	(M)	Synchronisation relative de l'émetteur dans un réseau SFN.
rrc_adm_allot_id =	O	Identificateur unique d'allotissement DVB-T pour l'allotissement auquel cette assignation est associée (donné par l'administration).
t_polar = H	M	Polarisation (H = horizontale, V = verticale, M = mixte, U = non précisée).
t_hgt_agl = 30	M	Hauteur de l'antenne (mètres au-dessus du niveau du sol).
rrc_ant_dir = D	M	Directivité (directive/non directive).
t_eff_hgtmax = 229	M	Hauteur équivalente maximale de l'antenne (mètres).
rrc_spect_mask = N	M	Gabarit spectral.
t_d_adm_ntc = 2004-07-06	O	Date de la notification par l'administration.
rrc_conv_freq_assgn =	O	Fréquence assignée de l'assignation analogique d'origine à convertir.
rrc_conv_lat =	O	Latitude de l'assignation analogique d'origine à convertir.
rrc_conv_long =	O	Longitude de l'assignation analogique d'origine à convertir.
t_remarks = 1.7.1	O	Le besoin correspond à une assignation de radiodiffusion numérique existante.
t_remarks =	O	Autres remarques à stocker dans la base de données. Plusieurs éléments de données t_remarks sont autorisés.
rrc_channel = UHF	M	Un, plusieurs ou une série de canaux acceptables, par exemple, UHF, VHF, 5-9 (canaux 5 à 9) ou 45, 47, 49.
rrc_coord_self = TRUE	O	Indicateur concernant la compatibilité interne du besoin vis-à-vis de toutes les autres assignations/tous les autres besoins de l'administration notificatrice.
<ANT_HGT>	M	Début de la sous-section ANT_HGT contenant les hauteurs d'antenne équivalentes.
t_eff_hgt@azmzzz = 300	M	Hauteur équivalente de l'antenne à l'azimut zzz degrés par rapport au Nord vrai (zzz de 0° à 350°, de 10° en 10°).
</ANT_HGT>	M	Fin de la sous-section ANT_HGT.
<ANT_DIAGR_H>	(M)	Début de la sous-section ANT_DIAGR_H contenant l'affaiblissement de la composante à polarisation horizontale (dB).

Fiche de notification DT1 <sup>1</sup>	M/O <sup>2</sup>	Observations
t_attn@azmzzz = 3	(M)	Affaiblissement de l'antenne (rapporté à 0 dB) à l'azimut zzz degrés par rapport au Nord vrai (zzz de 0° à 350°, de 10° en 10°).
</ANT_DIAGR_H>	(M)	Fin de la sous-section ANT_DIAGR_H.
<ANT_DIAGR_V>	(M)	Début de la sous-section ANT_DIAGR_V contenant l'affaiblissement de la composante à polarisation verticale (dB).
t_attn@azmzzz = 3	(M)	Affaiblissement de l'antenne (rapporté à 0 dB) à l'azimut zzz degrés par rapport au Nord vrai (zzz de 0° à 350°, de 10° en 10°).
</ANT_DIAGR_V>	(M)	Fin de la sous-section ANT_DIAGR_V.
<COORD_A>	O	Début de la sous-section COORD_A relative à la coordination préalable menée à bien avec le service de radiodiffusion analogique d'autres administrations.
t_adm = F	O	Administration qui donne son accord (le besoin est compatible avec tous les services de radiodiffusion analogique de l'Administration de F). Répéter, si nécessaire.
</COORD_A>	O	Fin de la sous-section COORD_A.
<COORD_O>	O	Début de la sous-section COORD_O relative à la coordination préalable menée à bien avec les «services primaires autres que de radiodiffusion» d'autres administrations.
t_adm = F	O	Administration qui donne son accord (le besoin est compatible avec tous les services de radiodiffusion analogique de l'Administration de F). Répéter, si nécessaire.
</COORD_O>	O	Fin de la sous-section COORD_O.
</NOTICE>	M	Fin de la section NOTICE.
<NOTICE>	M	Début de la section NOTICE pour la fiche de notification 2.
		Eléments de données pour la fiche de notification 2.
</NOTICE>	M	Fin de la section NOTICE pour la fiche de notification 2.
<TAIL>	M	Début de la section TAIL indiquant le nombre total de fiches de notification dans le fichier de notification.
t_num_notices = 2	M	Nombre de fiches de notification contenues dans le fichier.
</TAIL>	M	Fin de la section TAIL. Fin du fichier de notification

### Annexe 3

#### DT2 - Format de notification électronique pour un besoin correspondant à un allotissement de radiodiffusion télévisuelle numérique (DVB-T)

Fiche de notification DT2 <sup>1</sup>	M/O <sup>2</sup>	Observations
<HEAD>	M	Début de la section HEAD contenant les éléments de données généraux concernant toutes les fiches de notification.
t_char_set = ISO-8859-1	O	Jeu de caractères utilisés dans le fichier.
t_adm = SUI	M	Code à trois caractères pour le nom de l'administration soumettant la fiche de notification.
t_email_addr = <a href="mailto:mail@ofcom.ch">mail@ofcom.ch</a>	O	Adresse de courrier électronique.
</HEAD>	M	Fin de la section HEAD.
<NOTICE>	M	Début de la section NOTICE contenant les éléments de données relatifs à une fiche de notification.
t_notice_type = DT2	M	Type de fiche de notification DT2 pour l'allotissement DVB-T.
t_fragment = RC06	M	Partie de la base de données à mettre à jour.
t_action = ADD	M	Mesure à prendre concernant la fiche de notification considérée (AJOUTER, MODIFIER ou SUPPRIMER).
t_adm_ref_id = SUI00002	M	Identificateur unique du besoin donné par l'administration.
t_trg_adm_ref_id =	(M)	Identificateur unique de la fiche de notification en cours de traitement à modifier ou à retirer.
t_ctry = SUI	M	Code à trois caractères pour le nom de l'emplacement géographique où est située l'antenne d'émission.
rrc_allot_name = GRUYERES	M	Nom de l'allotissement de radiodiffusion numérique.
rrc_sys_var =	(M)	Variante du système de télévision numérique, y compris technique de modulation et taux de codage.
rrc_rx_mode =	(M)	Mode de réception.
rrc_nb_carr =	(M)	Nombre de porteuses (2k ou 8k).
rrc_guard_interval	(M)	Intervalle de garde.
rrc_ref_plan_cfg = RPC2	(M)	Configuration de planification de référence (RPC1, RPC2 ou RPC3).
rrc_typ_ref_netwk = RN1	M	Type de réseau de référence (RN1, RN2, RN3 ou RN4).
rrc_sfn_id =	O	Identificateur du réseau SFN.
t_polar = H	M	Polarisation (H = horizontale, V = verticale, M = mixte, U = non précisée).
rrc_geo_area =	(M)	Code de zone géographique. Si tous les points de mesure sont situés sur la frontière d'un pays, entrer l'identificateur de frontière nationale, sinon laisser en blanc.

Fiche de notification DT2 <sup>1</sup>	M/O <sup>2</sup>	Observations
rrc_nb_sub_areas = 1	(M)	Nombre de sous-zones. Si le champ rrc_geo_area est vide, entrer le nombre de sous-zones (jusqu'à 9).
t_d_adm_ntc = 2004-07-06	O	Date que l'administration donne à la fiche de notification.
rrc_conv_freq_assgn =	O	Fréquence assignée de l'assignation analogique d'origine à convertir.
rrc_conv_lat =	O	Latitude de l'assignation analogique d'origine à convertir.
rrc_conv_long =	O	Longitude de l'assignation analogique d'origine à convertir.
t_remarks =	O	Remarques à stocker dans la base de données. Plusieurs éléments de données t_remarks sont autorisés.
rrc_channel = 6-8	M	Un, plusieurs ou une série de canaux acceptables. Par exemple, UHF, VHF, 5-9 (canaux 5 à 9) ou 45, 47, 49.
rrc_contour_id = 0001	(M)	Numéro unique de contour de sous-zone, répéter pour tous les contours qui constituent la zone d'allotissement.
rrc_coord_self = TRUE	O	Indicateur concernant la compatibilité interne du besoin vis-à-vis de toutes les assignations/tous les autres besoins de l'administration notificatrice.
<COORD_A>	O	Début de la sous-section COORD_A relative à la coordination préalable menée à bien avec le service de radiodiffusion analogique d'autres administrations.
t_adm = F	O	Administration qui donne son accord (le besoin est compatible avec tous les services de radiodiffusion analogique de l'Administration de F). Répéter, si nécessaire.
</COORD_A>	O	Fin de la sous-section COORD_A.
<COORD_O>	O	Début de la sous-section COORD_O relative à la coordination préalable menée à bien avec les «services primaires autres que de radiodiffusion» d'autres administrations.
t_adm = F	O	Administration qui donne son accord (le besoin est compatible avec tous les services de radiodiffusion analogique de l'Administration de F). Répéter, si nécessaire.
</COORD_O>	O	Fin de la sous-section COORD_O.
</NOTICE>	M	Fin de la section NOTICE.
<NOTICE>	M	Début de la section NOTICE pour la fiche de notification 2.
		Eléments de données pour la fiche de notification 2.
</NOTICE>	M	Fin de la section NOTICE pour la fiche de notification 2.
<TAIL>	M	Début de la section TAIL indiquant le nombre total de fiches de notification dans le fichier de notification.
t_num_notices = 2	M	Nombre de fiches de notification contenues dans le fichier.
</TAIL>	M	Fin de la section TAIL. Fin du fichier de notification.

## Annexe 4

### DS1 - Format de notification électronique pour un besoin correspondant à une assignation de radiodiffusion sonore numérique (T-DAB)

Fiche de notification DS1 <sup>1</sup>	M/O <sup>2</sup>	Observations
<HEAD>	M	Début de la section HEAD contenant les éléments de données généraux concernant toutes les fiches de notification.
t_char_set = ISO-8859-1	O	Jeu de caractères utilisés dans le fichier.
t_adm = SUI	M	Code à trois caractères pour le nom de l'administration soumettant la fiche de notification.
t_email_addr = <a href="mailto:mail@ofcom.ch">mail@ofcom.ch</a>	O	Adresse de courrier électronique.
</HEAD>	M	Fin de la section HEAD.
<NOTICE>	M	Début de la section NOTICE contenant les éléments de données relatifs à une fiche de notification.
t_notice_type = DS1	M	Type de fiche de notification DS1 pour l'assignation T-DAB.
t_fragment = RC06	M	Partie de la base de données à mettre à jour.
t_action = ADD	M	Mesure à prendre concernant la fiche de notification considérée (AJOUTER, MODIFIER ou SUPPRIMER).
t_adm_ref_id = SUI00003	M	Identificateur unique du besoin donné par l'administration.
t_trg_adm_ref_id =	(M)	Identificateur unique de la fiche de notification en cours de traitement, à modifier ou à retirer.
t_ctry = SUI	M	Code à trois caractères pour le nom de la zone géographique où est située l'antenne d'émission.
t_site_name = GRUYERES	M	Nom du site où est située l'antenne d'émission.
t_long = +0070600	M	Longitude du site de l'antenne d'émission.
t_lat = +463700	M	Latitude du site de l'antenne d'émission.
t_site_alt = +500	M	Altitude du site (mètres au-dessus du niveau de la mer; signe suivi d'un nombre).
rrc_ref_plan_cfg = RPC4	M	Configuration de planification de référence (RPC4 ou RPC5).
t_erp_h_dbw = 30	(M)	Puissance apparente rayonnée maximale de la composante à polarisation horizontale (dBW).
t_erp_v_dbw =	(M)	Puissance apparente rayonnée maximale de la composante à polarisation verticale (dBW).
rrc_sfn_id =	(M)	Identificateur du réseau SFN.
rrc_sfn_tx_tim =	(M)	Synchronisation relative de l'émetteur dans un réseau SFN.
rrc_adm_allot_id =	O	Identificateur unique d'allotissement T-DAB pour l'allotissement auquel cette assignation est associée.

Fiche de notification DS1 <sup>1</sup>	M/O <sup>2</sup>	Observations
t_polar = H	M	Polarisation (H = horizontale, V = verticale, M = mixte, U = non précisée).
t_hgt_agl = 30	M	Hauteur de l'antenne (mètres au-dessus du niveau du sol).
rrc_ant_dir = D	M	Directivité de l'antenne (directive/non directive).
t_eff_hgtmax = 229	M	Hauteur équivalente maximale de l'antenne (mètres).
rrc_spect_mask = 1	M	Gabarit spectral.
t_d_adm_ntc = 2004-07-07	O	Date que l'administration donne à la fiche de notification considérée.
rrc_freq_block = 5A	M	Un ou plusieurs blocs de fréquences acceptables, séparés par une virgule. Par exemple 5A, 5B, 5C, 5D ou VHF.
rcc_coord_self = TRUE	O	Indicateur concernant la compatibilité interne du besoin vis-à-vis de toutes les assignations/tous les autres besoins de l'administration notificatrice.
<ANT_HGT>	M	Début de la sous-section ANT_HGT pour les hauteurs d'antenne équivalentes.
t_eff_hgt@azmzzz = 200	M	Hauteur équivalente de l'antenne à l'azimut zzz degrés par rapport au Nord vrai (zzz de 0° à 350°, de 10° en 10°)
</ANT_HGT>	M	Fin de la sous-section ANT_HGT.
<ANT_DIAGR_H>	(M)	Début de la sous-section ANT_DIAGR_H pour l'affaiblissement de la composante à polarisation horizontale (dB).
t_attn@azmzzz = 3	(M)	Affaiblissement de l'antenne (rapporté à 0 dB) à l'azimut zzz degrés par rapport au Nord vrai (zzz de 0° à 350°, de 10° en 10°)
</ANT_DIAGR_H>	(M)	Fin de la sous-section ANT_DIAGR_H.
<ANT_DIAGR_V>	(M)	Début de la sous-section ANT_DIAGR_V pour l'affaiblissement de la composante à polarisation verticale (dB).
t_attn@azmzzz = 3	(M)	Affaiblissement de l'antenne (rapporté à 0 dB) à l'azimut zzz degrés par rapport au Nord vrai (zzz de 0° à 350°, de 10° en 10°)
</ANT_DIAGR_V>	(M)	Fin de la sous-section ANT_DIAGR_V.
<COORD_A>	O	Début de la sous-section COORD_A relative à la coordination préalable menée à bien avec le service de radiodiffusion analogique d'autres administrations.
t_adm = F	O	Administration qui donne son accord (le besoin est compatible avec tous les services de radiodiffusion analogique de l'Administration de F). Répéter, si nécessaire.
</COORD_A>	O	Fin de la sous-section COORD_A.
<COORD_O>	O	Début de la sous-section COORD_O relative à la coordination préalable menée à bien avec les « services primaires autres que de radiodiffusion » d'autres administrations.
t_adm = F	O	Administration qui donne son accord (le besoin est compatible avec tous les services de radiodiffusion analogique de l'Administration de F). Répéter, si nécessaire.
</COORD_O>	O	Fin de la sous-section COORD_O.

<b>Fiche de notification DS1<sup>1</sup></b>	<b>M/O<sup>2</sup></b>	<b>Observations</b>
</NOTICE>	M	Fin de la section NOTICE.
<NOTICE>	M	Début de la section NOTICE pour la fiche de notification 2.
		Eléments de données pour la fiche de notification 2.
</NOTICE>	M	Fin de la section NOTICE pour la fiche de notification 2.
<TAIL>	M	Début de la section TAIL indiquant le nombre total de fiches de notification dans le fichier de notification.
t_num_notices = 2	M	Nombre de fiches de notification contenues dans le fichier.
</TAIL>	M	Fin de la section TAIL. Fin du fichier de notification.

## Annexe 5

### DS2 - Format de notification électronique pour un besoin correspondant à un allotissement de radiodiffusion sonore numérique (T-DAB)

Fiche de notification DS2 <sup>1</sup>	M/O <sup>2</sup>	Observations
<HEAD>	M	Début de la section HEAD contenant les éléments de données généraux concernant toutes les fiches de notification.
t_char_set = ISO-8859-1	O	Jeu de caractères utilisés dans le fichier.
t_adm = SUI	M	Code à trois caractères pour le nom de l'administration soumettant la fiche de notification.
t_email_addr = mail@ofcom.ch	O	Adresse de courrier électronique.
</HEAD>	M	Fin de la section HEAD.
<NOTICE>	M	Début de la section NOTICE contenant les éléments de donnée relatifs à une fiche de notification.
t_notice_type = DS2	M	Type de fiche de notification DS2 pour l'allotissement T-DAB.
t_fragment = RC06	M	Partie de la base de données à mettre à jour.
t_action = ADD	M	Mesure à prendre concernant la fiche de notification considérée (AJOUTER, MODIFIER ou SUPPRIMER).
t_adm_ref_id = SUI00004	M	Identificateur unique du besoin donné par l'administration.
t_trg_adm_ref_id =	(M)	Identificateur unique pour la fiche de notification en cours de traitement à modifier ou à retirer.
t_ctry = SUI	M	Code à trois caractères pour le nom de la zone géographique où est située l'antenne d'émission.
rrc_allot_name = GRUYERES	M	Nom de l'allotissement de radiodiffusion numérique T-DAB.
rrc_ref_plan_cfg = RPC4	M	Configuration de planification de référence (RPC4 ou RPC5).
rrc_sfn_id =	O	Identificateur du réseau SFN.
t_polar = H	M	Polarisation (H: horizontale, V: verticale, M: mixte ou U: non précisée).
rrc_geo_area =	(M)	Zone géographique. Si tous les points de mesure sont situés sur la frontière d'un pays, entrer l'identificateur de frontière nationale, sinon laisser en blanc.
rrc_nb_sub_areas = 2	(M)	Nombre de sous-zones. Si le champ rrc_geo_area est vide, entrer le nombre de sous-zones (jusqu'à 9).
t_d_adm_ntc = 2004-07-06	O	Date que l'administration donne à la fiche de notification considérée.
t_remarks =	O	Remarques à stocker dans la base de données.
rrc_freq_block = 5A	M	Un ou plusieurs blocs de fréquences acceptables, séparés par une virgule. Par exemple 5A, 5B, 5C, 5D ou VHF.
rrc_contour_id = 0003	(M)	Numéro unique de contour de la sous-zone 1.

Fiche de notification DS2 <sup>1</sup>	M/O <sup>2</sup>	Observations
rrc_contour_id = 0004	(M)	Numéro unique de contour de la sous-zone 2, répéter pour tous les contours qui constituent la zone d'allotissement.
rrc_coord_self = TRUE	O	Indicateur concernant la compatibilité interne du besoin vis-à-vis de toutes les assignations/tous les autres besoins de l'administration notificatrice.
<COORD_A>	O	Début de la sous-section COORD_A relative à la coordination préalable menée à bien avec le service de radiodiffusion analogique d'autres administrations.
t_adm = F	O	Administration qui donne son accord (le besoin est compatible avec tous les services de radiodiffusion analogique de l'Administration de F). Répéter, si nécessaire.
</COORD_A>	O	Fin de la sous-section COORD_A.
<COORD_O>	O	Début de la sous-section COORD_O relative à la coordination préalable menée à bien avec les «services primaires autres que de radiodiffusion» d'autres administrations.
t_adm = F	O	Administration qui donne son accord (le besoin est compatible avec tous les services de radiodiffusion analogique de l'Administration de F). Répéter, si nécessaire.
</COORD_O>	O	Fin de la sous-section COORD_O.
</NOTICE>	M	Fin de la section NOTICE.
<NOTICE>	M	Début de la section NOTICE pour la fiche de notification 2.
		Eléments de données pour la fiche de notification 2.
</NOTICE>	M	Fin de la section NOTICE pour la fiche de notification 2.
<TAIL>	M	Début de la section TAIL indiquant le nombre total de fiches de notification dans le fichier de notification.
t_num_notices = 2	M	Nombre de fiches de notification contenues dans le fichier.
</TAIL>	M	Fin de la section TAIL. Fin du fichier de notification.

## Annexe 6

### DA1 - Format de notification électronique pour une sous-zone d'allotissement pour un besoin de radiodiffusion numérique (DVB-T ou T-DAB)

Fiche de notification DA1 <sup>1</sup>	M/O <sup>2</sup>	Observations
<HEAD>	M	Début de la section HEAD contenant les éléments de données généraux concernant toutes les fiches de notification.
t_char_set = ISO-8859-1	O	Jeu de caractères utilisés dans le fichier.
t_adm = SUI	M	Code à trois caractères pour le nom de l'administration soumettant la fiche de notification.
t_email_addr = mail@ofcom.ch	O	Adresse de courrier électronique.
</HEAD>	M	Fin de la section HEAD.
<NOTICE>	M	Début de la section NOTICE pour la sous-zone d'allotissement 1.
t_notice_type = DA1	M	Type de fiche de notification DA1 pour la notification d'une sous-zone d'allotissement.
t_fragment = RC06	M	Partie de la base de données à mettre à jour.
t_ctry = SUI	M	Code à trois caractères pour le nom de la zone géographique où sont situés les points de mesure.
rrc_contour_id = 0001	M	Numéro d'identification unique de contour.
rrc_nb_test_pts = 60	M	Nombre de points de mesure (jusqu'à 99).
t_remarks =	O	Remarques.
<POINT>	M	Début de la sous-section POINT pour le point de mesure 1.
rrc_lat = +453700	M	Latitude du point de mesure 1.
rrc_long = +0070700	M	Longitude du point de mesure 1.
</POINT >	M	Fin de la sous-section POINT pour le point de mesure 1.
<POINT>	M	Début de la sous-section POINT pour le point de mesure 2. Répéter pour le prochain point de mesure dans la séquence correcte.
rrc_lat = +453710	M	Latitude du point de mesure 2.
rrc_long = +0070710	M	Longitude du point de mesure 2.
</POINT>	M	Fin de la sous-section POINT pour le point de mesure 2 .
<POINT>	M	Début de la sous-section POINT pour le point de mesure n. Répéter pour le prochain point de mesure dans la séquence correcte.
rrc_lat = ...	M	Latitude du point de mesure n.
rrc_long = ...	M	Longitude du point de mesure n.

Fiche de notification DA1 <sup>1</sup>	M/O <sup>2</sup>	Observations
</POINT>	M	Fin de la sous-section POINT pour le point de mesure n.
</NOTICE>	M	Fin de la section NOTICE pour la sous-zone d'allotissement 1.
<NOTICE>	M	Début de la section NOTICE pour la fiche de notification 2.
		Eléments de données pour la fiche de notification 2.
</NOTICE>	M	Fin de la section NOTICE pour la fiche de notification 2.
<TAIL>	M	Début de la section TAIL indiquant le nombre total de fiches de notification dans le fichier de notification.
t_num_notices = 2	M	Nombre de fiches de notification contenues dans le fichier.
</TAIL>	M	Fin de la section TAIL. Fin du fichier de notification.

## Annexe 7

### Informations détaillées concernant les données et règles de validation

La présente Annexe donne des informations détaillées concernant les données à notifier, ainsi que les principes de validation qui seront appliqués, assortis d'explications supplémentaires si nécessaire. Les éléments de données figurent par ordre alphabétique.

Elément de données	Description et règles de validation
rrc_adm_allot_id	Facultatif (DT1 et DS1 uniquement). Identificateur unique de l'allotissement numérique auquel cette assignation est associée (donné par l'administration). Au maximum, 20 caractères (majuscules de A à Z, chiffres de 0 à 9, parenthèses, tiret, barre oblique). Le champ doit être unique pour l'administration notificatrice.
rrc_allot_name	Obligatoire (DT2 et DS2 uniquement). Nom de l'allotissement numérique. Le champ autorise un maximum de 30 caractères parmi les caractères imprimables du jeu de caractères codés ISO 8859-1. Toutefois, il est recommandé d'utiliser les majuscules de A à Z, les chiffres de 0 à 9 et les espaces.
rrc_ant_dir	Obligatoire. Directivité de l'antenne – Élément 9 de l'Appendice 4 du RR. Les valeurs acceptables sont D si l'antenne est directive et ND si l'antenne n'est pas directive.
rrc_channel	Obligatoire. Canaux DVB-T acceptables. Une bande ou un ou plusieurs canaux acceptables dans une bande peuvent être notifiés. Le champ autorise un maximum de 60 caractères. Les valeurs acceptables sont indiquées au § 3.1 du Rapport de la CRR-04 et dans l'Appendice 2 de l'Annexe 3 du rapport de la première réunion du GPI dans lequel un numéro de canal est donné. Par exemple: 5-9 pour les canaux 5 à 9. 43, 45, 47 ou VHF pour la Bande III et UHF pour les Bandes IV/V.
rrc_contour_id	Obligatoire si tous les points de mesure ne sont pas situés sur la frontière d'un pays et si donc un certain nombre de sous-zones est notifié. Numéro unique de contour d'une sous-zone qui fait partie de la zone d'allotissement. Le champ autorise un nombre entier de quatre chiffres.
rrc_conv_freq_assgn	Facultatif. Fréquence assignée de l'assignation analogique d'origine à convertir, en MHz et doit correspondre au canal acceptable notifié pour le besoin. Si notifié, rrc_conv_lat et rrc_conv_long doivent également être notifiés.
rrc_conv_lat	Facultatif. Latitude de l'assignation analogique d'origine à convertir. La latitude peut être différente de celle du besoin. Le format acceptable est décrit dans l'Annexe 1. Si notifié, rrc_conv_freq_assgn et rrc_conv_long doivent également être notifiés.
rrc_conv_long	Facultatif. Longitude de l'assignation analogique d'origine à convertir. La longitude peut être différente de celle du besoin. Le format acceptable est décrit dans l'Annexe 1. Si notifié, rrc_conv_freq_assgn et rrc_conv_lat doivent également être notifiés.
rrc_coord_self	Facultatif. Indicateur concernant la compatibilité interne du besoin vis-à-vis de toutes les assignations/de tous les besoins de l'administration notificatrice. Valeurs acceptables VRAI ou FAUX.

Elément de données	Description et règles de validation
rrc_freq_block	Obligatoire. Blocs de fréquences T-DAB acceptables, séparés par une virgule. Le champ autorise un maximum de 60 caractères. Les valeurs acceptables sont une chaîne de deux à trois caractères: un numéro compris entre 5 et 12, suivie par une lettre A, B, C ou D. Le Tableau A.3.1-10 du Rapport de la CRR-04 donne des précisions sur la fréquence centrale, la largeur de bande des blocs, etc., pour tous les blocs de fréquences T-DAB.
rrc_geo_area	Obligatoire si tous les points de mesure sont situés sur la frontière d'un pays, sinon laisser en blanc. La valeur doit être identique à l'indicatif de pays correspondant.
rrc_guard_interval	Obligatoire si la configuration RPC n'est pas notifiée. Intervalle de garde. Le champ est un nombre entier. Les valeurs acceptables sont 4 (intervalle de garde = 1/4), 8 (1/8), 16 (1/16) et 32 (1/32).
rrc_lat	Obligatoire (DA1 uniquement). Latitude du point de mesure N. Le format acceptable est décrit dans l'Annexe 1.
rrc_long	Obligatoire (DA1 uniquement). Longitude du point de mesure N. Le format acceptable est décrit dans l'Annexe 1.
rrc_nb_carr	Obligatoire si la configuration RPC n'est pas notifiée. Nombre de porteuses. Le champ comprend deux caractères. Les valeurs acceptables sont 2k ou 8k.
rrc_nb_sub_areas	Obligatoire si tous les points de mesure ne sont pas situés sur la frontière d'un pays. Les valeurs acceptables sont comprises entre 1 et 9.
rrc_nb_test_pts	Obligatoire. Nombre de points de mesure. Au maximum, 99 points de mesure autorisés. Par défaut, le système de traitement joindra le dernier point de mesure au premier pour fermer la sous-zone d'allotissement.
rrc_ref_plan_cfg	Obligatoire si la variante du système DVB-T n'est pas notifiée. La configuration de planification de référence (RPC) est une combinaison représentative des critères et paramètres à utiliser aux fins de la planification des fréquences. Pour la notification d'une assignation DVB-T, les valeurs acceptables sont RPC1, RPC2 et RPC3. Pour la notification d'une assignation T-DAB, les valeurs acceptables sont RPC4 et RPC5.
rrc_rx_mode	Obligatoire si la configuration RPC n'est pas notifiée. Les valeurs acceptables pour le mode de réception sont F pour fixe, M pour mobile, A et B, respectivement pour la réception en intérieur et la réception en extérieur.
rrc_sfn_id	Obligatoire si un réseau SFN est utilisé. L'identificateur de réseau SFN autorise un maximum de 30 caractères (majuscules de A à Z, chiffres de 0 à 9, parenthèses, tiret et barre oblique). Le champ doit être unique pour l'administration notificatrice, pour tout l'ensemble des besoins (tous les types de fiche de notification confondus).
rrc_sfn_tx_tim	Obligatoire si un réseau SFN est utilisé. Synchronisation relative de l'émetteur dans un réseau SFN ( $\mu$ s), ce champ est un nombre entier.

Élément de données	Description et règles de validation
rrc_spect_mask	<p>Obligatoire (DT1 et DS1 uniquement). Identificateur de gabarit spectral – 1 caractère. Pour T-DAB, les valeurs acceptables sont 1, 2 ou 3 (Rec. UIT-R BS.1114-5).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 pour gabarit spectral fonctionnant dans les cas critiques</li> <li>• 2 pour gabarit spectral fonctionnant dans les cas non critiques</li> <li>• 3 pour gabarit spectral fonctionnant lorsque le bloc 12D est utilisé.</li> </ul> <p>Pour DVB-T, les valeurs acceptables sont N (non critiques) ou S (sensibles).</p>
rrc_sys_var	<p>Obligatoire si la configuration RPC n'est pas notifiée. Variantes DVB-T du système de télévision numérique. Le champ comprend deux caractères. Le premier indique le système de modulation: A pour MDP-4, B pour MAQ-16 et C pour MAQ-64 pour une largeur de canal de 8 MHz ou D pour MDP-4, E pour MAQ-16 et F pour MAQ-64 pour une largeur de canal de 7 MHz. Le second indique le taux de codage: 1 pour 1/2, 2 pour 2/3, 3 pour 3/4, 5 pour 5/6 et 7 pour 7/8.</p>
rrc_typ_ref_netwk	<p>Obligatoire (DT2). Type de réseau de référence. Les valeurs acceptables sont RN1, RN2, RN3 et RN4 pour les allotissements DVB-T. Pour les allotissements T-DAB, le champ n'est pas nécessaire car l'information peut être déduite de la RPC utilisée: RPC4 correspond à RN5 et RPC5 à RN6.</p>
t_action	<p>Obligatoire. Les valeurs acceptables sont AJOUTER, MODIFIER ou SUPPRIMER.</p>
t_adm (dans la section HEAD)	<p>Obligatoire. Administration notificatrice – Élément de l'Appendice 4 du RR. Doit correspondre au code de l'administration notificatrice.</p>
t_adm dans la sous-section COORD_A	<p>Facultatif. Administration avec laquelle la coordination vis-à-vis des assignations analogiques des services de radiodiffusion a été effectuée avec succès pour le besoin pour lequel un canal/un bloc de fréquence spécifique a été identifié. La sous-section coordination contient plusieurs occurrences de codes d'administration. Les codes d'administration doivent correspondre aux symboles des administrations utilisés à l'UIT.</p>
t_adm dans la sous-section COORD_O	<p>Facultatif. Administration avec laquelle la coordination vis-à-vis des assignations de services primaires «autres que de radiodiffusion» a été effectuée avec succès pour le besoin pour lequel un canal/un bloc de fréquence spécifique a été identifié. La sous-section coordination contient plusieurs occurrences de codes d'administration. Les codes d'administration doivent correspondre aux symboles des administrations utilisés à l'UIT.</p>
t_adm_ref_id	<p>Obligatoire. Identificateur unique du besoin (donné par l'administration). Le champ autorise un maximum de 20 caractères qui sont limités aux majuscules de A à Z, aux chiffres de 0 à 9, au caractère espace, aux parenthèses, au tiret et à la barre oblique. Ce champ doit être unique pour l'administration notificatrice.</p>

Elément de données	Description et règles de validation
t_attn@azmzzz dans les sous-sections ANT_DIAGR_H et ANT_DIAGR_V	Obligatoire si l'antenne est directive. Affaiblissement, rapporté à 0 dB, des sous-sections composante horizontale et composante verticale. Eléments 9NH et 9NV de l'Appendice 4 du RR. La sous-section affaiblissement de la composante horizontale sera remplie si l'antenne est directive et si la polarisation est horizontale ou mixte. De même, la sous-section affaiblissement de la composante verticale sera remplie si l'antenne est directive et si la polarisation est verticale ou mixte. Les sous-sections relatives à l'affaiblissement contiennent 36 valeurs de l'affaiblissement (dB) de 10° en 10° jusqu'à 350°. La reproduction de clés pour un azimut donné sera considérée comme une erreur et une clé correspondant à un azimut qui n'est pas un multiple de 10° sera ignorée.
t_char-set	Facultatif. Si elle n'est pas indiquée, la valeur par défaut est celle de la norme ISO-8859-1. C'est aussi actuellement la seule valeur acceptable.
t_etry	Obligatoire. Le code de la zone géographique où est situé le site de l'antenne – Elément 4B de l'Appendice 4 du RR. Les valeurs acceptables sont situées dans la liste des zones géographiques de la zone de planification.
t_d_adm_ntc	Facultatif. Date de la fiche de notification. La date que l'administration donne à la fiche de notification. Le format acceptable est décrit dans l'Annexe 1.
t_eff_hgt@azmzzz in ANT_HGT sub-section	Obligatoire. Hauteur équivalente de l'antenne à différents azimuts – Elément 9EC de l'Appendice 4 du RR. La sous-section relative à la hauteur équivalente de l'antenne contient 36 valeurs de hauteur équivalente de l'antenne (m) à des azimuts de 10° en 10° jusqu'à 350 degrés. La valeur de la hauteur équivalente de l'antenne dans un azimut de zzz degrés est précédée de la clé t_eff_hgt@azmzzz. La reproduction de clés pour un azimut donné sera considérée comme une erreur et une clé correspondant à un azimut qui n'est pas un multiple de 10° sera ignorée.
t_eff_hgtmax	Obligatoire. Hauteur équivalente maximale de l'antenne en mètres – Elément 9EB de l'Appendice 4 du RR.
t_email_addr	Facultatif. Si notifiée, sera utilisée par le Bureau pour toute correspondance relative au caractère complet ou à la validité des fiches de notification figurant dans le fichier.
t_erp_h_dbw	Obligatoire si la polarisation est horizontale ou mixte et ne doit pas être notifié si la polarisation est verticale. Puissance apparente rayonnée maximale de la composante à polarisation horizontale – Elément 8BH de l'Appendice 4 du RR. Il s'agit de la puissance apparente rayonnée maximale de la composante à polarisation horizontale, indépendamment de l'azimut et de l'inclinaison du faisceau.
t_erp_v_dbw	Obligatoire si la polarisation est verticale ou mixte et ne doit pas être notifié si la polarisation est horizontale. Puissance apparente rayonnée maximale de la composante à polarisation verticale – Elément 8BV de l'Appendice 4 du RR. Il s'agit de la puissance apparente rayonnée maximale de la composante à polarisation verticale, indépendamment de l'azimut et de l'inclinaison du faisceau.
t_fragment	Obligatoire. Le fragment de la base de données à mettre à jour. La seule valeur acceptable est RC06.

Élément de données	Description et règles de validation
t_hgt_agl	Obligatoire. Hauteur de l'antenne au-dessus du sol – Élément 9E de l'Appendice 4 du RR. Hauteur (mètres) du centre de rayonnement au-dessus du sol.
t_long and t_lat	Obligatoire. Coordonnées géographiques – Élément 4C de l'Appendice 4 du RR. Les coordonnées géographiques sont vérifiées par rapport à la base de données géographiques de l'UIT (carte IDWM) afin de s'assurer que le point correspondant tombe dans la zone géographique notifiée, avec une tolérance de 10 km.
t_notice_type	Obligatoire. Les valeurs acceptables sont DT1 pour une assignation DVB-T, DT2 pour un allotissement DVB-T, DS1 pour une assignation T-DAB, DS2 pour un allotissement T-DAB et DA1 pour une notification de sous-zone d'allotissement.
t_num_notices	Obligatoire. Le nombre de fiches de notification contenues dans le fichier. Si le nombre de fiches de notification dans le fichier est différent de cette valeur, le fichier est supposé altéré et sera renvoyé à l'administration notificatrice.
t_polar	Obligatoire. Polarisation – Élément 9D de l'Appendice 4 du RR. Les valeurs acceptables sont H pour une polarisation horizontale, V pour une polarisation verticale, M pour une polarisation mixte et U pour non précisée.
t_remarks	Facultatif. Remarques. Longueur maximale, 80 caractères. Plusieurs remarques sont autorisées. L'information notifiée dans ce champ n'est pas validée.  La convention «t_remarks = 1.7.1» est utilisée pour indiquer que le besoin notifié correspond à une assignation de radiodiffusion numérique existante (s'applique uniquement aux fiches de notification DT1).
t_site_alt	Obligatoire. Altitude du site (mètres au-dessus du niveau de la mer; signe suivi d'un nombre) – Élément 9EA de l'Appendice 4 du BR.
t_site_name	Obligatoire. Nom du site de l'antenne d'émission – Élément 4A de l'Appendice 4 du RR. Le champ autorise un maximum de 30 caractères parmi les caractères imprimables du jeu de caractères codés de la norme ISO 8859-1. Toutefois, il est recommandé d'utiliser les majuscules de A à Z, les chiffres de 0 à 9 et le caractère espace.
t_trg_adm_ref_id	Obligatoire si t_action est 'MODIFY' ou 'SUPPRESS'. Identificateur unique de la cible. Le champ autorise un maximum de 20 caractères qui sont limités aux majuscules de A à Z, aux chiffres de 0 à 9, au caractère espace, aux parenthèses, au tiret et à la barre oblique. Ce champ est utilisé pour identifier de façon unique le besoin à modifier ou à supprimer. Ce champ ne doit pas être notifié pour une notification relative à une adjonction.